

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2020

---

ADOPTION - (N° 3161)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL185

présenté par  
Mme Limon, rapporteure

-----

### ARTICLE 13

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« f) Au premier alinéa de l'article 353-1, les mots : « , d'un enfant remis à un organisme autorisé pour l'adoption » sont supprimés. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.